



AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 4 mai 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-773

Règlement numéro 2026-773 modifiant le règlement 2015-611 concernant la limite de vitesse dans le secteur du chemin de la rivière-Etchemin et de la route Sainte-Caroline

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2026-773 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 7^e jour de mai 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 2025-765 et sur le babillard du bureau municipal sis au 135, rue Principal, le 7^e jour de mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour de mai 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy